

(Texte)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Prosper Boulanger (Mercier) présente le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et en propose l'adoption.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, avant que le rapport ne soit accepté, je voudrais faire remarquer que ce matin, au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, il y a eu une motion qui fut adoptée à l'unanimité à l'effet de demander aux autorités concernées de voir à ce que les fascicules des rapports du comité de chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques soient publiés dans les deux langues, en même temps, étant donné que, ce matin, nous ne les avons reçus que dans une seule langue, soit en anglais, alors que le comité avait demandé aux autorités concernées de voir à ce qu'à l'avenir, le rapport soit publié simultanément dans les deux langues.

(Traduction)

M. l'Orateur: Pour répondre à l'honorable député de Lapointe, je dois dire que l'unique question dont la Chambre est saisie actuellement est cette motion. Dès lors, je propose que nous nous limitions à la motion qui a été présentée.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

LE BLÉ—ANNONCE DE LA VENTE À LA TCHÉCOSLOVAQUIE

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre du Commerce qui s'est absenté pour servir l'État, en dehors de cette enceinte, je tiens à annoncer qu'il vient de signer, au nom du Gouvernement canadien, une entente à long terme sur la vente du blé avec la République socialiste de Tchécoslovaquie. A l'occasion des pourparlers qui ont précédé la signature de cet accord le ministre du Commerce a accueilli à Ottawa M. J. Poula, vice-ministre du commerce extérieur de Tchécoslovaquie, qui est parmi nous aujourd'hui dans la tribune et qui suit nos travaux. M. Poula a signé l'accord au nom du gouvernement de son pays.

Cet accord, qui couvre une période de cinq ans, prévoit que la Tchécoslovaquie va acheter au Canada 1.2 million de tonnes métriques de blé canadien, ce qui équivaut à environ 44 millions de boisseaux; ce blé sera expédié de la façon suivante: Au cours de la première

[M. Nielsen.]

année de l'entente, l'expédition portera sur 350,000 tonnes métriques, dont 120,000 tonnes expédiées avant le 31 juillet 1964. La deuxième année, le Canada expédiera à la Tchécoslovaquie de 300,000 à 400,000 tonnes. Au cours des troisième, quatrième et cinquième années, l'expédition portera sur des quantités variant de 450,000 à 550,000 tonnes métriques, à condition que ces quantités ne soient jamais inférieures à 120,000 tonnes par année.

La Commission canadienne du blé et le Koospol ont conclu le premier contrat de vente en vertu de l'accord précité; ce contrat prévoit l'expédition de 120,000 tonnes métriques de blé dans le courant de l'été 1964. Les achats, aux termes de cet accord, seront encouragés par l'expansion d'ententes de crédit en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, qui permettront d'échelonner les versements sur une période de trois ans.

Le Canada et la Tchécoslovaquie sont reliés par une longue tradition d'échanges commerciaux, marqués au coin de l'amitié. Je suis persuadé que la Chambre pensera comme moi que cette nouvelle et importante entente entre les deux gouvernements témoigne à l'évidence du désir des deux pays intéressés de voir s'étendre leurs échanges commerciaux de façon mutuellement avantageuse.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Tous les Canadiens, j'en suis sûr, se réjouiront de ce nouvel accroissement de nos ventes aux pays situés derrière le rideau de fer. Je tiens à exprimer ma gratitude à Son Excellence l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, qui, depuis deux ou trois ans, a su poursuivre avec soin les négociations soutenues qui ont abouti au marché à long terme annoncé aujourd'hui. Comme c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui nous a appris la nouvelle, sans doute est-il en mesure d'assurer à la Chambre qu'on peut trouver dans les archives des documents où sont indiquées les conditions sur lesquelles, d'après nous, pouvait reposer une entente de longue portée. Je suis donc heureux de voir qu'on ait pu donner suite à cette proposition et que les deux parties l'aient jugée acceptable.

J'ose croire aussi que la Chambre reconnaîtra la sagesse de la mesure prise il y a un an, alors que la première réalisation de la nouvelle législature, à ce moment-là, fut d'étendre la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin que 400 millions de dollars puissent s'appliquer aux nouveaux marchés. J'espère que les prochaines ventes qu'on va annoncer d'ici une semaine environ seront tout aussi importantes que celle dont on nous fait part aujourd'hui.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je suis sûr que la population canadienne ne se